# Les avantages à réaliser un audit patrimonial

L’audit patrimonial (également appelé [bilan patrimonial](https://gestiondepatrimoine.com/bilan-patrimonial)) est la phase d’étude de votre patrimoine dans sa globalité.

C’est la phase la plus importante de la construction de votre stratégie patrimoniale.

Pour réaliser cet audit, il est nécessaire de faire appel au bon professionnel qui à toutes les compétences et accréditations pour vous apporter un conseil de qualité.

Ce professionnel, c’est le conseiller en gestion de patrimoine !

Pour en savoir plus sur le conseil en gestion de patrimoine, n’hésitez pas à lire notre article : [Faire appel à un CGP](https://gestiondepatrimoine.com/blog/quand-faire-appel-cgp.html)).

Cet audit est réalisé après un premier rendez-vous de découverte indispensable.

Lorsque votre CGP a toutes les informations qui composent votre patrimoine et a pris connaissance de votre situation personnelle et professionnelle dans son intégralité, l’audit peut démarrer.

C’est de cet audit que vont émerger toutes les préconisations adaptées à votre situation et à vos moyens, pour vous permettre de réaliser vos objectifs patrimoniaux.

## Pourquoi réaliser un audit patrimonial ?

Les avantages à réaliser un audit patrimonial sont nombreux. Le premier d’entre eux est la prise de hauteur de votre conseiller qui met en lumière les forces et faiblesses de votre  organisation actuelle.

Voici une liste de questions que nos clients ce sont déjà posées et qui amène à réaliser un audit patrimonial :

* Je paye trop d’impôt, quoi faire pour optimiser ma pression fiscale ?
* Mon patrimoine est essentiellement constitué d’immobilier, comment diversifier ?
* Comment bien placer un capital à disposition avec un bon rendement ?
* Comment protéger ma famille en cas de problème ?
* Comment anticiper la transmission de mon patrimoine à mes héritiers ?
* Comment gérer la trésorerie de mon entreprise ?

Toutes ces questions, non exhaustives, permettent de définir vos objectifs patrimoniaux.

Dès lors que vos objectifs patrimoniaux ont été clairement définis en amont (lors du rendez-vous de découverte) votre CGP va se mettre au travail et commencer l’audit de votre patrimoine.

Le CGP, qui peut-être accompagné par un ingénieur patrimonial pour réaliser cet audit, va analyser finement votre situation patrimoniale dans son intégralité et vous préconiser plusieurs actions à mener.

Celles-ci peuvent être de toute nature et actionnables à plus ou moins long terme.

Lors de l’audit, le CGP va prioriser toutes les actions à mener à court, moyen et long terme et vous proposer un calendrier précis et adapté de mise en place.

Déléguer la gestion de votre patrimoine à un conseiller vous permet de gagner du temps et de développer votre patrimoine sereinement sur tous les aspects qui le composent.

## Les informations demandées pour auditer votre patrimoine

Afin d’arriver bien préparé pour votre rendez-vous de découverte, le conseiller en gestion de patrimoine a besoin d’un certain nombre de pièces essentielles pour auditer votre patrimoine.

Voici une liste de pièces non exhaustive pour vous faire une idée des documents qui vous seront demandés :

* Pièce d’identité
* Votre dernier avis d’impôt sur le revenu : c’est une véritable mine d’informations. Il permet d’en savoir plus sur les investissements que vous avez déjà réalisés, votre niveau de rémunération, la composition de foyer fiscal, et certaines opportunités invisibles à l’oeil nu…
* Vos déclarations de revenus : elles peuvent permettre de déterminer la rentabilité d’un bien immobilier et de s’assurer qu’aucune erreur n’est survenue lorsque vous avez effectué vos déclarations.
* Les tableaux d’amortissements des crédits en cours  : indispensable pour travailler sur le levier de crédit, notamment en analysant votre capacité d’endettement et une éventuelle renégociation de vos crédits et assurance emprunteur.
* L’état de situation de vos placements financiers : cela permettra au CGP de réaliser un audit financier qui mettra en évidence les forces et les points d’amélioration de vos portefeuilles.
* Le relevé de carrière (ou RIS) : c’est un document qui reprend l’ensemble de vos années de travail et qui permet de faire un point sur votre niveau de cotisation pour la retraite. Il est alors possible de se projeter sur le montant de retraite que vous pourriez avoir.

## L’audit patrimonial, le point de passage obligé de la stratégie patrimoniale

L’audit patrimonial est l’étape indispensable pour construire la stratégie patrimoniale dans sa globalité.

Nous allons vous présenter ici le déroulement pas à pas de l’élaboration d’une stratégie patrimoniale.

### Etape 1 : Le rendez-vous de découverte

Ce premier rendez-vous est le point de départ de la relation avec votre CGP.

Il a pour but :

* De faire connaissance avec votre CGP
* De définir vos objectifs patrimoniaux
* De faire le point sur votre situation à l’instant T

A la suite de ce premier rendez-vous, la liste des pièces à fournir (listée ci-dessus) vous sera demandée afin que l’audit patrimonial soit lancé.

### Etape 2 : L’audit patrimonial

Dès lors que le CGP a toutes les informations et pièces disponibles, le travail de l’audit de votre patrimoine peut commencer.

C’est à ce moment là, que le constat des forces et faiblesses de votre organisation actuelle est déterminé.

C’est aussi lors de cette étape  que le CGP va définir les préconisations de toutes natures pour réaliser vos objectifs à court, moyen et long terme.

Une fois l’audit terminé, place à la mise en place de la stratégie.

### Etape 3 : Présentation et remise de la stratégie patrimoniale

La stratégie patrimoniale qui vous sera présentée est un document complet, argumenté et chiffré de toutes les analyses réalisées pendant l’audit.

Lors de la présentation de la stratégie, toutes les préconisations vous seront expliquées.

A partir de cet instant, libre à vous de mettre en place les préconisations par vous même ou de passer à l’action avec votre conseiller.

## Passer à l’action

Vous savez maintenant pourquoi il est important de faire un audit de son patrimoine, il ne tient qu’à vous de vous lancer !

Si vous avez besoin de plus d’informations sur l’audit patrimonial et le rôle d’un CGP, vous pouvez lire nos contenus additionnels :

* [Comment faire un bilan patrimonial ?](https://gestiondepatrimoine.com/bilan-patrimonial/comment-faire-bilan-patrimonial.html)
* [A qui demander conseil pour investir ?](https://gestiondepatrimoine.com/blog/conseil-pour-investir.html)
* [Combien coûtent les services d’un conseiller en gestion de patrimoine ?](https://gestiondepatrimoine.com/blog/cout-d-un-cgp.html)